

24/10/2013

## RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS



# GROUPE 2 TEAM SPORT

### ■ Objectifs majeurs de la réunion :

préparer l'intervention d'Isabelle Gautheron pour les Assises Nationales 2014 et poursuivre l'état des problématiques des violences dans le monde sportif

### ■ Présents :

BOUCHOULE Robert, GAUTHERON Isabelle, GUERIN Violaine, MEUNIER Marie, SANSON Boris

### ■ Excusés :

CARTIER Martine, DAURELLE Jean-Philippe, PHILIPPON Jean-Pierre

### POINTS/ACTIONS

#### Introduction

Isabelle Gautheron fait part de la volonté très marquée du Ministère des Sports d'avancer sur le sujet des violences sexuelles et de travailler en synergie avec les actions du groupe sport. Isabelle Gautheron reste présente dans le groupe à titre personnel, mais un représentant du Ministère pourrait rejoindre le groupe pour accélérer la dynamique de travail.

#### Préparation de la trame d'intervention pour les Assises Nationales 2014

- Introduction : rappel du contexte 2007-2008 violences dans le sport de haut niveau
- Rappel de l'étude de 2008 : Greg Décamps & Sabine Afflelou
- Le travail réalisé par le Ministère des sports : référentiel de compétences
- Mesures préconisées : dont malette pédagogique, ...
- Bilan des actions faites dans les CREPS
- Mesures mises en place par les fédérations : ce qui a été fait, pas fait – les informations ont-elles atteint leur objectif ?
- Evaluation de ce qui a été réalisé : nombre de cadres formés, personnes cibles finales de la prévention
- Ce qu'il convient de faire maintenant

#### Mise en place de l'information et de la prévention des violences sexuelles

- Robert Bouchoule précise que les actions pourraient être incluses dans les Directives Nationales d'Orientation, ce qui représenterait un levier d'action complémentaire à leur contrôle lors des conventions d'objectifs avec les fédérations
- Le repérage des enfants en détresse est à enseigner ainsi que la conduite à tenir  
=> voir l'état des lieux des documents réalisés par les DRJSCS
- Un retour est demandé à la Fédération Française d'Escrime sur les actions de formation des cadres réalisées

#### Sportifs de haut niveau

- En matière de sport de haut niveau, l'effort de prévention maximal doit être réalisé au niveau des pôles où les athlètes sont les plus vulnérables. Un dépistage actif doit être mis en place et des outils permettant de respecter l'anonymat mis en place pour faciliter les dévoilements (service internet).

#### POUR NOUS CONTACTER

[www.stopauxviolencessexuelles.com](http://www.stopauxviolencessexuelles.com)

24/10/2013

## RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS



GROUPE 2 TEAM SPORT

- Boris Sanson suggère de contacter la Commission des Athlètes du CNOSF pour sensibiliser, mobiliser et agir auprès de tous les sportifs de haut niveau

### Suivi des interdictions d'exercice professionnel pour crimes et délits en rapport avec des violences sexuelles et dépistage de bénévoles délinquants sexuels

Outre le problème d'accès aux informations concernant les éducateurs sportifs entre les régions, se pose le problème de la circulation en Europe des délinquants sexuels pouvant intervenir comme éducateurs sportifs.

De façon globale se pose également la présence de délinquants sexuels parmi les bénévoles d'associations s'occupant de mineurs.

=> La solution serait le croisement du fichier des éducateurs sportifs avec le fichier Europol et le croisement d'un fichier bénévoles avec le même fichier Europol (point à débattre avec le groupe judiciaire)

=> Pour ce faire, les associations sportives devraient déclarer annuellement, leurs éducateurs et leurs bénévoles. Un contrôle annuel serait plus efficace que la mise à jour tous les trois ans des cartes professionnelles.

=> Les violences sexuelles, reconnues comme crimes, devraient faire l'objet d'une inscription sur bulletin n°1 et non bulletin n°2, et ne jamais être effacées pour une meilleure prévention (point à débattre avec le groupe judiciaire)

=> Par ailleurs, un « contrat de confiance » entre chaque club et ses bénévoles pourrait être établi.

Isabelle Gautheron signale que tous les bénévoles d'un club devraient être licenciés, en particulier pour des questions d'assurance (déplacement d'enfants, etc).

Il est suggéré la création d'une licence « bénévole » (les prix de licences étant très variables d'une fédération à l'autre), cette licence bénévole devrait pouvoir être peu onéreuse. Une telle pratique permettrait un meilleur recensement du bénévolat en milieu sportif et sensibiliser les présidents de clubs aux risques qu'ils encourent en cas d'incident ou accident lors d'interventions de bénévoles.

### Synergies à développer sur le plan éducatif avec l'éducation nationale

- Les grands thèmes du plan d'action prévention en milieu scolaire préparé par SVS (groupe transversal enseignement/thérapeutes) pourraient être déclinés aussi en milieu sportif.
- Violaine Guérin pense que l'APELS pourrait peut-être aider à soutenir des actions innovantes de ce type de prévention en éducation par le sport.

### Prochaine réunion

- 25/11/2013